

EPLUS2020

Call: EACEA-03-2020

(Erasmus Charter for Higher Education 2021-2027)

Topic: ECHE-FP-2020

Type of action: EPLUS2020-ACR

Proposal number: 101014286

Proposal acronym: LEAP COULOGNE

Deadline Id: EACEA-03-2020-2

Table of contents

<i>Section</i>	<i>Title</i>	<i>Action</i>
1	General information	
2	Participants & contacts	
3	Information related to eligibility criteria	

How to fill in the forms

The administrative forms must be filled in for each proposal using the templates available in the submission system. Some data fields in the administrative forms are pre-filled based on the previous steps in the submission wizard.

1 - General information

Topic ECHE-FP-2020

Type of Action EPLUS2020-ACR

Call Identifier EACEA-03-2020

Deadline Id EACEA-03-2020-2

Acronym **LEAP COULOGNE**

Proposal title **LEAP-COULOGNE**

Note that for technical reasons, the following characters are not accepted in the Proposal Title and will be removed: < > " &

Duration in months

86

Fixed keyword 1

Mobility (virtual and blended)

Free keywords

International cooperation

Application language

French

Abstract*

Le Lycée d'Enseignement Agricole Privé de COULOGNE est un établissement à taille humaine proposant un enseignement supérieur court à ses étudiants de BTSA Aquaculture.

Les enjeux de l'aquaculture sont mondiaux et des stratégies de développement entre les pays sont amenés à se développer. De ce fait, chaque année, quelques étudiants par promotion font le choix de réaliser un stage à l'étranger (ex: Irlande, Japon, Norvège, Belgique...). Malheureusement, faute de moyens, de nombreux étudiants se voient contraints d'y renoncer.

L'obtention de la charte ERASMUS+ nous permettrait de développer le nombre de stage à l'étranger pour les étudiants volontaires (quelque soit leur niveau de vie), de valoriser les échanges avec les établissements professionnels étrangers, ainsi que d'élargir nos partenariats. De plus, à partir de 2023, le nouveau référentiel du BTSA aquaculture permettra la semestrialisation et donc de déployer progressivement la reconnaissance des crédits ECTS dans le cadre d'accords inter-institutionnels avec un ou plusieurs autres établissements d'enseignement supérieur en Europe. Ainsi, les étudiants qui le souhaitent pourront réaliser un semestre d'études dans un autre établissement d'enseignement supérieur européen.

Les mobilités permettraient entre autre:

De permettre aux apprenants et au personnel d'acquérir de nouvelles compétences: professionnelles, techniques, linguistiques et pédagogiques.

D'améliorer l'insertion professionnelle des étudiants en gagnant en autonomie et en mobilité.

D'inciter nos jeunes à découvrir le monde et s'ouvrir sur d'autres cultures, savoir-faire et savoir-être...

De développer par la suite de nouveaux partenariats et projets

Remaining characters

304

Proposal Submission Forms

Proposal ID 101014286

Acronym LEAP COULOGNE

Has this proposal (or a very similar one) been submitted in the past 2 years in response to a call for proposals under Horizon 2020 or any other EU programme(s)? Yes No

Please give the proposal reference or contract number.

XXXXXX-X

Declarations

1) We/I declare to have the explicit consent of all participants on their participation and on the content of this proposal.	<input checked="" type="checkbox"/>
2) We/I confirm that the information contained in this proposal is correct and complete and that none of the project activities have started before the proposal was submitted.	<input checked="" type="checkbox"/>
3) We/I declare: - to be fully compliant with the eligibility criteria set out in the call - not to be subject to any exclusion grounds under the EU Financial Regulation (Regulation No 2018/1046) - to have the financial and operational capacity to carry out the proposed project	<input checked="" type="checkbox"/>
4) We/acknowledge that all communication will be made through the Funding & Tenders Portal electronic exchange system and that access and use of this system is subject to the Funding & Tenders Portal Terms and Conditions .	<input checked="" type="checkbox"/>
5) We/I acknowledge and authorize the collection, use and processing of personal data for the purpose of the evaluation of the proposal and the subsequent management of the grant/prize (if any). We/I acknowledge and authorize that the data may also be used for the monitoring and evaluation of the EU funding programme, the design of future programmes and communication purposes.	<input checked="" type="checkbox"/>

The coordinator is only responsible for the correctness of the information relating to his/her own organisation. Each applicant remains responsible for the correctness of the information related to him/her and declared above. If the proposal to be retained for EU funding, the coordinator and each beneficiary will be required to present a formal declaration in this respect.

Note:

For **multi-beneficiary applications**, the coordinator vouches for its own organization and that all other participants confirmed their participation and compliance with conditions set out in the call. If the proposal is retained for funding, each participant will be required to submit a formal declaration of honour confirming this.

False statements or incorrect information may lead to administrative sanctions under the Financial Regulation 2018/1046.

Personal data will be collected, used and processed in accordance with Regulation 2018/1725 and the [Funding & Tenders Portal privacy statement](#).

Please be however aware that, to protect EU financial interests, your data may be transferred to other EU institutions and bodies and be registered in the EDES database. Data in the EDES database is also subject to Regulation 2018/1725 and the [EDES privacy statement](#).

2 - Participants & contacts

#	Participant Legal Name	Country	Action
1	Syndicat des hauts-champs	France	

Proposal ID **101014286** Acronym **LEAP COULOGNE** Short name **LEAP-COULOGNE**

2 - Administrative data of participating organisations

PIC 948584535 **Legal name** Syndicat des hauts-champs

ECHE Reference Code 270311-EPP-1-2015-1-FR-EPPKA3-ECHE **Institution Code** F COULOGN02

Short name: LEAP-COULOGNE

Address

Street Route Départementale 943
 Town COULOGNE
 Postcode 62137
 Country France
 Webpage www.lyceedecoulogne.fr

Specific Legal Statuses

Legal personyes
 Public bodyunknown Industry (private for profit).....unknown
 Non-profitunknown
 International organisationunknown
 International organisation of European interestunknown
 Secondary or Higher education establishmentunknown
 Research organisationunknown

Enterprise Data

Based on the below details from the Beneficiary Registry the organisation is an SME (small- and medium-sized enterprise) for the call.

SME self-declared status.....28/04/2014 - yes
 SME self-assessment unknown
 SME validation sme..... unknown

Proposal Submission Forms

Proposal ID **101014286** Acronym **LEAP COULOGNE** Short name **LEAP-COULOGNE**

Department(s) carrying out the proposed work

No department involved

Department name

Name of the department/institute carrying out the work.

not applicable

Same as proposing organisation's address

Street

Please enter street name and number.

Town

Please enter the name of the town.

Postcode

Area code.

Country

Please select a country

Proposal Submission Forms

Proposal ID **101014286** Acronym **LEAP COULOGNE** Short name **LEAP-COULOGNE**

Person in charge of the proposal

The name and e-mail of contact persons are read-only in the administrative form, only additional details can be edited here. To give access rights and basic contact details of contact persons, please go back to Step 4 of the submission wizard and save the changes.

Title

Sex Male Female

First name **FABIEN**

Last name **LEMATTRE**

E-Mail **fabien.lemattre@lyceedecoulogne.cneap.fr**

Position in org.

Department

Same as organisation name

Same as proposing organisation's address

Street

Town

Post code

Country

Website

Phone

Phone 2

Fax

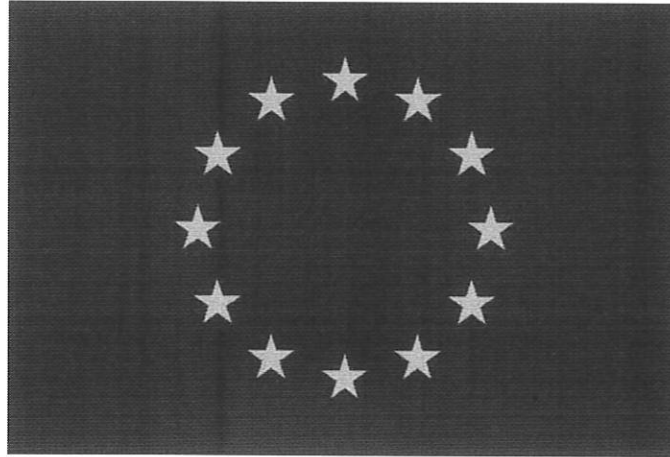
Type of organisation

- Higher education institution (tertiary level)
- School/Institute/Educational centre - General Education (secondary level)

Information related to eligibility criteria

	Yes	No
Applicant is an HEI established in a Programme Country.	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
The applicant institution is eligible by National Authorities of Programme Countries.	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>

Warning: You must comply with the content of all the checkboxes.



ERASMUS+

Modèle de Proposition

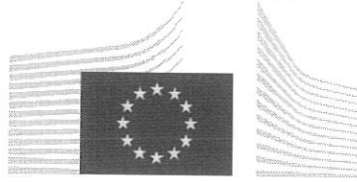
**Formulaire Administratif (Partie A)
Description Technique du Project (Partie B)**

Erasmus: Action clé1: Charte Erasmus pour l'Enseignement
Supérieur

EACEA-03-2020 ECHE-FP-2020

Version 1.1
4 mars 2020





ERASMUS+

PROPOSITION (PART B)

Erasmus: Action clé 1: Charter Erasmus pour l'Enseignement Supérieur

EACEA-03-2020 ECHE-FP-2020


AVIS IMPORTANT

Les candidatures doivent être soumises via le service de soumission du portail de financement et d'appel d'offres avant la date limite de l'appel. Les candidats doivent utiliser ce modèle pour leurs candidatures (conçu pour mettre en évidence des aspects importants et faciliter l'évaluation par rapport aux critères d'évaluation).

Limites de caractères et de pages:

- limite de 25 pages
- les pièces justificatives peuvent être fournies en annexe et ne comptent pas dans la limite de pages
- taille de police minimale - Arial 8 points
- taille de la page: A4
- marges (haut, bas, gauche et droite): au moins 15 mm (hors en-têtes et pieds de page).

Veuillez respecter les règles de formatage. Ils ne sont pas une cible! Gardez votre texte aussi concis que possible. N'utilisez pas d'hyperliens pour afficher des informations qui constituent une partie essentielle de votre proposition.

 Si vous essayez de télécharger une application qui dépasse la limite spécifiée, vous recevrez un avertissement automatique vous demandant de raccourcir et de télécharger à nouveau votre application. Après l'avoir soumis, les pages excédentaires seront rendues invisibles et donc ignorées par les évaluateurs.

HISTORIQUE DES CHANGEMENTS		
VERSION	DATE PUBLICATION	CHANGEMENT
1.0	11.02.2020	Version initiale
1.1	04.03.2020	Changement à la page 9 - Dernier encadré après la déclaration de politique Erasmus
		Changement à la page 12, point 2.2, 2ème encadré
		Changement à la page 13, point 2.4, 1er encadré
		Changement à la page 15, point 3.3, 2ème encadré

PAGE DE COUVERTURE

La partie B de la proposition doit être remplie par les participants dans WORD, assemblée et téléchargée en PDF dans le système de soumission du portail de financement et d'appel d'offres. Le modèle à utiliser y est disponible.

Remarque: veuillez tenir dûment compte des objectifs et des principes de la charte dans le cadre de l'appel (voir le document d'appel). Portez une attention particulière aux critères d'attribution; ils expliquent comment la proposition sera évaluée.

TABLE OF CONTENTS

PROPOSITION (PART B)	2
PAGE de couverture	5
ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS	7
1. DECLARATION DE POLITIQUE ERASMUS	9
1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus	9
1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie	10
2. STATISTIQUES	15
2.1 Profil Général Profile de l'établissement	15
2.2 Etudiants (année académique 2019- 2020)	15
2.3 Personnel Académique (Année académique 2019- 2020)	16
2.4 Coopération	17
3. ORGANISATION GENERALE DES ACTIVITES DU PROGRAMME	17
3.1 Organisation générale	17
3.2 Mise en œuvre des principes fondamentaux	19
3.3 Lors de la participation à des activités de mobilité – Avant la mobilité	21
3.4 Lors de la participation à des activités de mobilité – Pendant la mobilité	23
3.5 Lors de la participation à des activités de mobilité – Après la mobilité	23
3.6 Lors de la participation à des projets de coopération européenne et internationale	24
3.7 A des fins de visibilité	25

ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS

Déclaration

Je, soussigné (e), déclare que si mon établissement reçoit une charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, mon établissement s'engage à:

- Respecter pleinement les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion énoncés dans le programme.
- Assurer un accès et des opportunités égales et équitables aux participants actuels et potentiels de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.
- Garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits (basés sur le système européen de transfert et d'accumulation de crédits - ECTS) obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant une mobilité mixte.
- Ne facturer aucun frais, en cas de mobilité de crédit, aux étudiants mobiles entrants pour les frais de scolarité, l'inscription, les examens ou l'accès aux installations de laboratoire et de bibliothèque.
- Assurer la qualité des activités de mobilité et des projets de coopération tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.
- Mettre en œuvre les priorités du programme:
 - En prenant les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la gestion de la mobilité numérique conformément aux normes techniques de l'initiative de la carte d'étudiant européenne.
 - En promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement dans toutes les activités liées au programme.
 - En encourageant la participation au programme de ceux qui ont moins d'opportunités.
 - En promouvant l'engagement civique et en encourageant les étudiants et le personnel à s'impliquer en tant que citoyens actifs avant, pendant et après leur participation à une mobilité ou un projet.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE MOBILITÉ

Avant la mobilité

- Veiller à ce que les procédures de sélection des activités de mobilité soient équitables, transparentes, cohérentes et documentées.
- Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue des cours sur le site Internet de l'institution bien avant les périodes de mobilité, de manière à être transparent pour toutes les parties et permettre aux étudiants mobiles de faire des choix bien informés sur les cours qu'ils suivront.
- Publier et mettre à jour régulièrement des informations sur le système de notation utilisé et les tableaux de répartition des notes pour tous les programmes d'études. Assurez-vous que les étudiants reçoivent des informations claires et transparentes sur les procédures de reconnaissance et de conversion des notes.
- Effectuer la mobilité dans le but d'étudier et d'enseigner uniquement dans le cadre d'accords préalables entre établissements. Ces accords établissent les rôles et responsabilités respectifs des différentes parties, ainsi que leur engagement à partager des critères de qualité dans la sélection, la préparation, l'accueil, le soutien et l'intégration des participants mobiles.
- Veiller à ce que les participants mobiles sortants soient bien préparés pour leurs activités à l'étranger, y compris la mobilité mixte, en entreprenant des activités pour atteindre le niveau de compétence linguistique nécessaire et développer leurs compétences interculturelles.
- Veiller à ce que la mobilité des étudiants et du personnel soit basée sur un contrat pédagogique pour les étudiants et un contrat de mobilité pour le personnel validé à l'avance entre les établissements ou entreprises d'envoi et d'accueil et les participants mobiles.

- Fournir un soutien actif aux participants mobiles entrants tout au long du processus de recherche d'un logement.
- Fournir une assistance liée à l'obtention de visas, le cas échéant, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Fournir une assistance liée à l'obtention d'une assurance, si nécessaire, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Veiller à ce que les étudiants connaissent leurs droits et obligations tels que définis dans la charte des étudiants Erasmus.

Pendant la mobilité

- Assurer un traitement académique égal et la qualité des services aux étudiants entrants.
- Promouvoir des mesures garantissant la sécurité des participants mobiles sortants et entrants.
- Intégrer les participants mobiles entrants dans la communauté étudiante au sens large et dans la vie quotidienne de l'établissement. Encouragez-les à agir comme ambassadeurs du programme et à partager leur expérience de mobilité.
- Fournir des mesures de mentorat et de soutien appropriées aux participants mobiles, y compris à ceux qui recherchent une mobilité mixte.
- Fournir un support linguistique approprié aux participants mobiles entrants.

Après la mobilité

- Fournir aux étudiants mobiles entrants et à leurs établissements d'origine des relevés de notes contenant un dossier complet, précis et opportun de leurs réalisations à la fin de leur période de mobilité.
- Veiller à ce que tous les crédits ECTS obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant la mobilité mixte, soient pleinement et automatiquement reconnus comme convenu dans le contrat pédagogique et confirmés par le relevé de notes / certificat de stage. Ils doivent être transférés sans délai dans les dossiers de l'étudiant, sont comptabilisés dans le diplôme de l'étudiant sans aucun travail ou évaluation supplémentaire de l'étudiant et doivent être retracés dans le relevé de notes de l'étudiant et le supplément au diplôme.
- Assurer l'inclusion d'activités de mobilité d'études et / ou de stages satisfaisantes dans le dossier final des réalisations des étudiants (le supplément au diplôme).
- Encourager et soutenir les participants mobiles à leur retour pour agir en tant qu'ambassadeurs du programme, promouvoir les avantages de la mobilité et s'engager activement dans la construction de communautés d'anciens élèves.
- Veiller à ce que le personnel soit reconnu pour ses activités d'enseignement et de formation entreprises pendant la période de mobilité, sur la base d'un accord de mobilité et conformément à la stratégie institutionnelle.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES PROJETS DE COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

- Veiller à ce que les activités de coopération contribuent à la réalisation de la stratégie institutionnelle.
- Promouvoir les opportunités offertes par les projets de coopération et fournir un soutien pertinent au personnel et aux étudiants intéressés à participer à ces activités tout au long de la phase de candidature et de mise en œuvre.
- Veiller à ce que les activités de coopération conduisent à des résultats durables et à ce que leur impact profite à tous les partenaires.
- Encourager les activités d'apprentissage par les pairs et exploiter les résultats des projets

de manière à maximiser leur impact sur les individus, les autres institutions participantes et la communauté académique dans son ensemble.

À DES FINS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

- Veiller à ce que la stratégie institutionnelle à long terme et sa pertinence par rapport aux objectifs et aux priorités du programme soient décrites dans la déclaration de politique Erasmus.
- Veiller à ce que les principes de la Charte soient bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.
- Utiliser les «lignes directrices ECHE» et «l'auto-évaluation ECHE» pour assurer la pleine mise en œuvre des principes de la présente Charte.
- Promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme, ainsi que leurs résultats.
- Affichez bien cette charte et la déclaration de politique Erasmus correspondante sur le site Web de l'établissement et sur tous les autres canaux pertinents.

Au nom de l'institution, je reconnais que la mise en œuvre de la charte sera contrôlée par les agences nationales Erasmus + et qu'une violation des principes et engagements ci-dessus peut entraîner son retrait par la Commission européenne.

Au nom de l'institution, je m'engage à publier la déclaration de politique Erasmus sur le site internet de l'institution.

Représentant légal de l'institution

Signature du représentant légal de l'institution : M. André BONNINGUES



Dans les sections suivantes du formulaire de candidature, vous devrez expliquer comment votre établissement respectera les principes de la Charte si celle-ci est attribuée. Il est fortement recommandé de consulter les lignes directrices ECHE qui contiennent un certain nombre d'informations pour remplir votre candidature.

Veillez noter que votre agence nationale Erasmus + assurera le suivi de votre déclaration de politique Erasmus et de vos réponses aux questions posées dans la candidature. L'Agence nationale Erasmus + se réserve le droit de demander plus d'informations sur vos activités et de proposer des mesures complémentaires, dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre des principes de la Charte par votre institution.

Dans cette section, vous devez cocher les activités Erasmus + couvertes par votre déclaration de stratégie Erasmus. Veuillez sélectionner les activités que votre EES entend mettre en œuvre pendant toute la durée du programme.

Erasmus Action clé 1 (KA1) – Mobilité à des fins d'apprentissage:

La mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur

Erasmus Action clé 2 (KA2) - Coopération entre organisations et institutions:

Partenariats de Coopération et échanges de pratiques

Partenariats pour l'Excellence – Universités Européennes

Partenariats pour l'Excellence – Masters conjoints Erasmus Mundus

Partenariats pour l'innovation

Erasmus Action clé 3 (KA3):

Erasmus Action clé 3 (KA3) – Soutien à la réforme des politiques de développement et de coopération:

1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie

Votre déclaration de politique Erasmus devrait refléter la manière dont vous aviez l'intention de mettre en œuvre Erasmus + après l'attribution de l'ECHE. Si vous souhaitez ajouter des activités supplémentaires à l'avenir, vous devrez modifier votre déclaration de politique Erasmus et en informer votre agence nationale Erasmus +.

Qu'aimeriez-vous réaliser en participant au programme Erasmus +? Comment votre participation au programme Erasmus + s'intègre-t-elle dans votre stratégie d'internationalisation et de modernisation institutionnelle?

(Veuillez réfléchir aux objectifs de votre participation. Veuillez expliquer comment vous pensez que la participation à Erasmus + contribuera à la modernisation de votre établissement, ainsi que l'objectif de construction d'un espace européen de l'éducation¹ et expliquer les objectifs politiques que vous avez l'intention de poursuivre).

Langue originale [EN]

Le LEAP COULOGNE accueille 300 élèves de l'enseignement secondaire et 40 étudiants en formation de BTSA (Brevet de technicien supérieur agricole) dans le secteur de l'AQUACULTURE. Il compte au total 40 personnels (personnel enseignant, administratif, technique et de vie scolaire).

En tant qu'établissement d'enseignement agricole, Le LEAP COULOGNE se voit confier par le Code rural (L 813-1) une mission de coopération internationale qui passe notamment par les échanges et l'accueil d'étudiants, stagiaires et enseignants. L'établissement est membre du réseau CNEAP (Conseil national de l'enseignement agricole privé) et sa stratégie s'inscrit dans le cadre d'un projet national 2018-2023 qui fixe l'objectif de "permettre à chaque apprenant de s'ouvrir à l'Europe et au monde", reconnu comme l'espace professionnel de demain. La stratégie d'internationalisation portée par Le LEAP COULOGNE s'inscrit dans ce cadre national et fait pleinement partie de son

¹ Pour plus d'informations sur les priorités de l'Espace européen de l'éducation, telles que la reconnaissance, les compétences numériques, les valeurs communes et l'éducation inclusive, veuillez consulter le site Web suivant : https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-education-area_fr

projet d'établissement adopté en 2019, qui fixe ses objectifs de développement et de modernisation pour les années à venir. La stratégie d'internationalisation de l'établissement et sa participation au programme Erasmus+ s'inscrivent dans la **démarche qualité de l'établissement** et impliquent une approche transversale d'amélioration de l'accompagnement proposé aux étudiants par les équipes administratives, techniques et enseignantes, au service de leur réussite individuelle. Cette stratégie s'inscrit dans le cadre de la mise en réseau des établissements du CNEAP Hauts-de-France, à travers le développement d'un **consortium de mobilité de l'enseignement supérieur**, dans une logique de partage d'expériences et de capitalisation à l'échelle régionale. Cette démarche collective se base sur un questionnaire en ligne diffusé fin 2019 auprès des publics cibles (personnels et des étudiants en BTS) par le CNEAP Hauts-de-France, qui permet de constater des besoins et attentes communs en matière de mobilité à l'international :

- **Près de la moitié des étudiants (49%) et des personnels (56%) n'a jamais eu l'opportunité d'effectuer une mobilité à l'étranger dans le cadre de ses études ou de sa vie professionnelle.** Seuls 10% des étudiants ont déjà effectué un stage à l'étranger. Seuls 6% des personnels ont déjà effectué une mobilité de formation et 29% déplorent le manque d'opportunité de mobilité à l'international dans leur établissement.
- **La majorité des étudiants (91%) et des personnels (55%) souhaiterait effectuer une mobilité à l'étranger.** Nombre d'étudiants n'en ont pas les moyens financiers (18%) ou considèrent leur niveau de langue insuffisant (40%). Les personnels souhaiteraient partir en priorité à des fins de formation (28%) ou d'enseignement (17%).

A travers son action internationale et le soutien d'Erasmus+, l'établissement ambitionne donc de répondre à ces besoins avec 5 objectifs :

- 1) **Adapter les parcours d'étude aux attentes du marché du travail et améliorer le niveau de qualification**, par l'innovation constante. Le taux de chômage des jeunes en région Hauts-de-France est l'un des plus élevés de France métropolitaine (plus de 30%), en particulier dans les zones rurales qui forment l'essentiel du bassin de recrutement de l'établissement. L'expérience de mobilité en Europe doit permettre de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants grâce aux savoir-faire professionnels acquis à l'étranger et à une plus grande adaptabilité, autonomie et capacité d'initiative. La coopération avec d'autres établissements d'enseignement supérieur en Europe contribuera à monter en qualité les contenus pédagogiques, en lien avec les filières d'excellence en région, les centres de recherche et les entreprises performantes.
- 2) **Augmenter la poursuite d'études des étudiants** après obtention d'un diplôme de niveau bac+2. Il subsiste en région Hauts-de-France de fortes disparités dans l'accès aux filières d'études longues en fonction de la situation économique et sociale des étudiants (49% des enfants d'ouvriers primo-entrants dans l'enseignement supérieur inscrits dans des filières d'études longues, contre 60% des primo-entrants quelle que soit leur origine sociale). Encourager et permettre la poursuite d'études des étudiants inscrits dans les filières d'études courtes (bac+2) au sein de l'établissement est donc un véritable enjeu, auquel la mobilité à l'international peut apporter une réponse en tant que puissant levier de motivation pour ces étudiants.
- 3) **Augmenter le niveau de langue des diplômés** de l'enseignement supérieur de l'établissement, dans la perspective d'une poursuite d'études en filière longue (bac+3, bac+5 voire au-delà). La plupart des étudiants inscrits en BTS (Brevet de technicien supérieur agricole) dans l'établissement ont aujourd'hui des difficultés à poursuivre leurs études après l'obtention de leur diplôme bac+2, notamment dans le cadre de cursus d'excellence comme les écoles d'ingénieur, en raison d'un manque d'ouverture sur le monde et d'une maîtrise insuffisante des langues étrangères (en particulier de l'anglais), qui sont des critères de plus en plus importants dans le recrutement en parcours d'études sélectifs. La mobilité à l'international dans le cadre d'Erasmus+ est un outil pour répondre à ces lacunes et permettre aux étudiants de gagner en maturité, leur ouvrant ainsi de nouvelles possibilités de poursuite d'études et d'insertion professionnelle.
- 4) **Renforcer la citoyenneté européenne de tous les étudiants**, en permettant à chaque étudiant d'effectuer une mobilité à l'étranger quel que soit son origine sociale, sa situation économique ou son parcours d'études (court/long, initial/apprentissage etc.). 25% des étudiants de l'établissement sont boursiers et cet objectif répond à une logique d'inclusion sociale, de non-discrimination et de réussite de tous, correspondant aux valeurs éducatives de l'établissement et aux objectifs soutenus par la Région Hauts-de-France via les bourses Mermoz. L'internationalisation des formations BTS par les mobilités sortantes et entrantes d'étudiants et d'enseignants sera un élément clé de l'attractivité de ces formations et du rayonnement de l'établissement sur son territoire.
- 5) **Développer et consolider des partenariats durables** avec des entreprises et des établissements d'enseignement supérieur européens (via des accords inter-institutionnels). Ces partenariats permettront d'atteindre les objectifs de mobilité pour les étudiants et les personnels, mais aussi de favoriser les projets de coopération pour l'innovation ou l'échange de pratiques. Les échanges virtuels seront un élément important pour l'animation de ces partenariats, afin de tirer parti des outils existants (tels que Twinning) et d'initier des collaborations régulières et variées (impliquant personnels et étudiants). Des partenariats avec la Belgique, les pays nordiques et l'Irlande sont envisagés.

L'internationalisation du LEAP COULOGNE contribue directement à la construction d'un espace européen de l'éducation et répond aux priorités de l'Union européenne dans le domaine de l'enseignement supérieur :

- **Œuvrer pour l'excellence des formations au sein de l'Union européenne** et améliorer la qualité des services d'éducation et de formation à l'intérieur de l'Union européenne par l'apprentissage mutuel, en renforçant la formation des personnels par la mobilité et en développant l'échange de pratiques entre établissements d'enseignement supérieurs européens par des projets de coopération ;
- **Promouvoir des valeurs communes** et une meilleure compréhension entre les différents peuples et cultures, en facilitant la mobilité des étudiants et des personnels dans différents pays européens dans le cadre de partenariats durables avec des établissements d'enseignement supérieur européens ;
- **Internationaliser les systèmes nationaux d'éducation et de formation**, en œuvrant pour la mise en place des crédits ECTS et des outils de la Commission européenne comme la Carte étudiante européenne.

Le LEAP Coulogne s'appuie un vécu important de coopération internationale puisqu'il a déjà permis le déplacement d'étudiants au Mali (5 fois) et au Bénin en partenariat avec le Conseil Régional NPDC (de 2004 à 2012) pour des projets d'Education au développement et à la solidarité.

L'établissement propose déjà à ses étudiants des voyages d'étude collectifs à l'étranger. La position de l'établissement, au carrefour de l'Europe nous facilite les voyages d'étude : 3 déplacements en Norvège et 5 en Irlande.

L'établissement a par ailleurs déjà participé à un projet d'échanges scolaires Comenius « Time is flying...live healthy » et s'implique actuellement dans un partenariat transfrontalier avec plusieurs établissements agricoles belges, dont le PTI Kortrijk spécialisé en aquaculture. Ces partenariats pourront être mobilisés dans le cadre de cette charte Erasmus+ pour développer l'internationalisation du BTSA aquaculture.

Veillez réfléchir aux actions Erasmus + auxquelles vous souhaitez participer et expliquer comment elles seront mises en œuvre dans votre établissement. Veuillez expliquer comment la participation de votre institution à ces actions contribuera à atteindre les objectifs de votre stratégie institutionnelle.

Langue originale [EN]

Le LEAP COULOGNE souhaite mettre en œuvre différentes actions de mobilité KA1 :

- **Mobilité de stage des étudiants** : dans le cadre de leur cursus au sein de l'établissement, tous les étudiants doivent réaliser des périodes de stage en entreprise qui seront le support de mobilités à l'étranger. Pour les étudiants, les principaux objectifs de ces stages à l'étranger (2 mois minimum) seront de mettre en pratique les enseignements suivis, de découvrir d'autres pratiques professionnelles en Europe dans leur domaine de formation et d'acquérir une expérience professionnelle valorisable pour le diplôme. La mobilité vise aussi à renforcer les compétences linguistiques, la compréhension interculturelle et la citoyenneté européenne. Il est attendu que cela favorise la poursuite d'études et l'insertion professionnelle des étudiants. Ces mobilités feront l'objet de conventions de stage et d'une évaluation formelle dans le cadre du référentiel propre à chaque diplôme. L'établissement facilitera la recherche d'entreprises d'accueil à l'étranger pour les étudiants, grâce à son réseau de partenaires en Europe : Belgique, Irlande, Norvège...
- **Mobilité d'études des étudiants**: Elle est envisagée à partir de 2024, puisque la semestrialisation du BTSA Aquaculture ne sera possible qu'à partir de 2023. Elle permettra de déployer progressivement la reconnaissance des crédits ECTS dans le cadre d'accords interinstitutionnels avec un ou plusieurs autres établissements d'enseignement supérieur en Europe, afin de permettre aux étudiants qui le souhaitent de réaliser un semestre d'études dans un autre établissement d'enseignement supérieur européen. Pour les étudiants, les principaux objectifs de ces périodes d'étude à l'étranger sont : découvrir d'autres systèmes d'enseignement supérieur en Europe, bénéficier d'enseignements de haut niveau dans leur domaine de spécialisation et améliorer leur niveau en langues étrangères. La mobilité vise aussi à renforcer leur compréhension interculturelle et leur citoyenneté européenne. Il est attendu que cela facilite leur poursuite d'études longues à la suite de l'obtention de leur diplôme. La reconnaissance des crédits par les établissements d'accueil et d'envoi permettra de valider les acquis d'apprentissage des étudiants dans le cadre du référentiel du BTSA Aquaculture.
- **Mobilité de formation des personnels** : l'adaptation constante des diplômes et enseignements dispensés aux exigences du marché du travail et aux attendus d'une poursuite d'études longues (ex : écoles d'ingénieur) nécessite une démarche volontariste de formation des personnels enseignants et administratifs. L'objectif est de contribuer à l'évolution de l'offre d'enseignement supérieur de l'établissement, en permettant aux personnels de se former à l'évolution des technologies & connaissances dans des établissements ou des entreprises à la pointe de leur domaine d'activité. Ces mobilités de formation seront intégrées au plan de développement des compétences de l'établissement et aux orientations du projet d'établissement.

Mobilité d'enseignement des personnels enseignants : l'établissement a pour objectif de contribuer au rayonnement à l'international de son territoire et, plus globalement, de l'enseignement supérieur français, en lien avec sa mission de coopération internationale définie par le Code rural. L'enjeu est de partager les savoir-faire & connaissances des enseignants de l'établissement avec d'autres étudiants européens, dans une logique de construction d'un socle éducatif européen commun dans le domaine agricole.

L'établissement se fixe comme objectif de long-terme d'offrir à tous les étudiants et personnels une opportunité de mobilité sortante, avec une augmentation progressive des mobilités pour arriver à 8 mobilités d'étudiants et 1 mobilité de personnels par an en moyenne.

Ces activités de mobilité seront mises en œuvre dans le cadre d'un **consortium de mobilité** de l'enseignement supérieur à l'échelle des établissements fédérés par le CNEAP Hauts-de-France, qui sera déposé **dès l'appel à projets de 2021**. Ce consortium permettra la mise en commun des ressources et des moyens à l'échelle de plusieurs établissements (gestion administrative et financière des bourses) et la capitalisation collective en matière de mobilités Erasmus+ de l'enseignement supérieur. L'objectif est de gagner en efficacité et de monter en qualité l'expérience de mobilité offerte aux étudiants et personnels de l'établissement.

Ces mobilités seront le support au déploiement des outils Europass. Elles se feront dans une logique de réciprocité visant à l'**accueil d'étudiants et de personnels étrangers** dans l'établissement, qui fait pleinement partie du projet d'établissement. Les mobilités entrantes contribueront aux objectifs d'ouverture sur le monde en offrant une expérience interculturelle aux étudiants et personnels ne bénéficiant pas directement d'une mobilité.

Dans un second temps, d'ici 2023 – 2024, Le LEAP COULOGNE souhaite aussi s'inscrire dans des projets de partenariat KA2. Les évolutions du cadre français et européen de l'enseignement supérieur impliquent une modernisation et une adaptation constante des contenus et des méthodes d'enseignement. De nombreux champs

thématiques pourraient faire l'objet d'échanges avec d'autres établissements d'enseignement supérieur européens en lien avec le projet d'établissement, tels que :

- Le numérique dans les formations du supérieur (gestion des parcours, innovations pédagogiques, enseignements digitaux, nouveaux usages...);
- Les impacts du changement climatique et l'utilisation des ressources en aquaculture, nécessitant de développer de nouvelles compétences sectorielles en pointe des innovations technologiques et d'adapter les programmes d'études aux nouveaux besoins sociétaux;
- Le renforcement de l'inclusion dans les parcours d'études supérieures, pour permettre à chaque jeune d'accéder au niveau d'études correspondant à ses capacités individuelles et à son projet professionnel (passerelles entre parcours d'études courts et parcours d'études longs, accompagnement des étudiants avec moins d'opportunité vers la réussite, parité entre les sexes dans l'accès aux études supérieures techniques...);

Ces enjeux répondent à un besoin de l'établissement en matière d'innovation et de capitalisation, auquel une démarche partenariale peut venir apporter des solutions concrètes.

Notre établissement, grâce à ses voyages d'étude, entretient aussi des relations avec des organisations professionnelles européennes : RYGABO SKOLE en Norvège, et le BIM Bord Lascaigh Mhara en Irlande. Des partenariats sont envisagés. Ils permettront d'enrichir nos formations et pourquoi pas de développer des Projets d'innovation impliquant les étudiants...

Quel est l'impact envisagé de votre participation au programme Erasmus + sur votre établissement?

Veuillez réfléchir aux objectifs, ainsi qu'aux indicateurs qualitatifs et quantitatifs dans le suivi de cet impact (tels que les objectifs de mobilité pour la mobilité des étudiants / du personnel, la qualité de la mise en œuvre, le soutien aux participants sur la mobilité, une implication accrue dans les projets de coopération (dans le cadre de l'action clé 2), durabilité / impact à long terme des projets, etc. Il est recommandé de proposer un calendrier indicatif pour atteindre les objectifs liés aux actions Erasmus +.

Langue originale [EN]

Il est attendu que la participation de l'établissement au programme Erasmus+ impacte à court terme la capacité de l'établissement à innover et à accompagner les étudiants dans un parcours de mobilité à l'international, initiant un cercle vertueux sur le plus long terme pour les étudiants, les personnels et toute la communauté de l'établissement. Pour les bénéficiaires des actions développées dans le cadre de cette Charte, les principaux impacts attendus sont :

Pour les étudiants :

- A court terme : un investissement accru dans leur parcours d'études et de meilleurs résultats aux examens ; un meilleur niveau en langue(s) étrangère(s) ; un épanouissement personnel et une affirmation de soi ; une meilleure connaissance de l'environnement européen ;
- A plus long terme : une poursuite d'études longues (au-delà du bac+2) ; une intégration réussie dans les parcours d'études choisis, y compris les parcours sélectifs et exigeants comme les écoles d'ingénieur ; une capacité renforcée d'intégration sur le marché du travail ; le développement d'une citoyenneté active.

Pour les personnels enseignants :

- A court terme : un renforcement des connaissances et compétences techniques dans leur domaine d'enseignement ; une meilleure capacité à accompagner le parcours de mobilité à l'étranger des étudiants ; une meilleure connaissance de l'environnement européen ; une motivation pour le développement de partenariats inter-institutionnels avec d'autres établissements d'enseignement supérieur à l'étranger ;
- A plus long terme : un investissement accru dans leurs missions au sein de l'établissement ; une capacité renforcée à accompagner l'innovation dans les parcours d'études proposés par l'établissement.

Pour les personnels non enseignants :

- A court terme : une meilleure capacité à accompagner le parcours de mobilité à l'étranger des étudiants ; une motivation renforcée pour la mise en œuvre de la stratégie d'internationalisation de l'établissement ; une meilleure connaissance de l'environnement européen ;
- A plus long terme : un investissement accru dans leurs missions au sein de l'établissement ; de meilleures opportunités d'évolution de carrière.

A l'échelle de l'établissement, les deux principaux impacts attendus de la participation du LEAP COULOGNE au programme Erasmus+ sont :

- **Une capacité renforcée à mettre en œuvre sa mission de coopération internationale**, grâce au renforcement des compétences et de la motivation des équipes par les activités de mobilité ; à la mobilisation de financements européens pour faciliter la mobilité des étudiants et personnels ; au développement de projets qui soutiendront la mise en place de partenariats durables avec d'autres établissements d'enseignement supérieur en Europe.
- **Un renforcement de l'attractivité des formations supérieures proposées par l'établissement**, grâce aux meilleurs résultats des étudiants en termes de poursuite d'étude et d'insertion professionnelle ; à l'amélioration de l'offre de formation permise par la mobilité des personnels et les projets de coopération ; au rayonnement territorial engendré par la mise en œuvre de projets Erasmus+.

L'établissement se fixe les objectifs chiffrés suivants :

- 50 mobilités sortantes d'étudiants d'ici à 2027, soit 8 en moyenne chaque année (stage ou études) ;
- 06 mobilités entrantes d'étudiants entre 2024 et 2027, soit 2 étudiants étrangers accueillis au sein de l'établissement en moyenne chaque année ;
- 07 mobilités sortantes de personnels d'ici à 2027, soit 1 en moyenne chaque année (formation ou enseignement) ;
- 03 mobilités entrantes de personnels entre 2024 et 2027, soit 1 personnels étrangers accueillis au sein de l'établissement en moyenne chaque année ;
- 2 nouveaux partenariats développés avec des établissements d'enseignement supérieur en Europe d'ici à 2027 ;
- La mise en place d'un accord de reconnaissance de crédits ECTS avec un autre établissement d'enseignement supérieur en Europe d'ici à 2024 ;

Ces différents objectifs chiffrés feront l'objet d'un suivi annuel et d'un bilan à mi-parcours au sein de l'équipe projet. Ils seront assortis d'indicateurs quantitatifs tels que le taux de réussite aux examens et le taux de poursuite d'études des étudiants. D'autres indicateurs de suivi qualitatif feront également l'objet d'une évaluation régulière tout au long de la mise en œuvre de cette Charte, en particulier :

- La qualité de la mise en œuvre des actions de mobilité et de coopération au sein de l'établissement, sur la base des commentaires formulés par l'Agence Erasmus+ lors de l'évaluation des projets et d'une évaluation interne annuelle au sein de l'équipe projet ;
- La qualité du soutien apporté aux participants, sur la base de questionnaires de satisfaction en ligne ;
- La qualité des partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur étrangers, qui fera l'objet d'une évaluation régulière sur la base d'entretiens et/ou questionnaires de satisfaction auprès des institutions partenaires ;
- La pérennisation des actions et leur développement d'une année sur l'autre, grâce à des tableaux de suivi ;

L'établissement fera chaque année une auto-évaluation de la mise en œuvre de sa Charte Erasmus+ enseignement supérieur à l'aide de l'outil en ligne disponible sur le site de la Commission européenne. Cette auto-évaluation permettra d'identifier les lacunes et les pistes de progrès dans la qualité des processus mis en œuvre au sein de l'établissement et d'apporter des actions correctrices.

2. STATISTIQUES

Le but de cette section est de comprendre le profil de votre institution. Veuillez fournir les chiffres pour l'année académique 2019-2020:

2.1 Profil Général Profile de l'établissement

Nombre total d'étudiants inscrits dans tous les programmes d'études supérieures proposés par votre établissement (données du registre officiel des EES)	
Cycle court:	
1 ^{er} Cycle (ex. Licence):	<input type="text" value="40"/>
2 ^{ème} Cycle (ex. Master):	<input type="text" value="0"/>
3 ^{ème} Cycle (ex. Doctorat):	<input type="text" value="0"/>
Nombre de membres du personnel impliqué dans l'enseignement supérieur (en équivalent temps plein)	
Enseignants:	<input type="text" value="7"/>
Administratifs:	<input type="text" value="0,5"/>
Nombre de formations offertes (programmes d'études dans l'Enseignement supérieur)	
Cycle court:	
1 ^{er} Cycle (ex. Licence):	<input type="text" value="1"/>
2 ^{ème} Cycle (ex. Master):	<input type="text" value="0"/>
3 ^{ème} Cycle (ex. Doctorat):	<input type="text" value="0"/>

2.2 Etudiants (année académique 2019- 2020)

Veuillez fournir des données en fonction de votre participation au programme Erasmus + ou à tout autre programme d'échange / programme de financement existant auquel vous participez.

1. Mobilité des étudiants (tous types de programmes pour des périodes de mobilité entre 2 et 12 mois)	
Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres programmes) vers les pays du Programme:	<input type="text" value="0"/>
Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres programmes) vers les pays partenaires:	<input type="text" value="0"/>
Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins de stage, en entreprise (Erasmus et/ou autres) vers les pays du Programme:	<input type="text" value="1"/>
Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins de stage, en entreprise (Erasmus et/ou autres) vers les pays partenaires:	<input type="text" value="0"/>
Nombre d'étudiants en mobilité entrante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres) en provenance des pays du Programme:	<input type="text" value="0"/>
Nombre d'étudiants en mobilité entrante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres) en provenance des pays partenaires:	<input type="text" value="0"/>

2. Étudiants de niveau international (étudiants de nationalité étrangère inscrits à un programme complet et / ou étudiants ayant déjà obtenu un diplôme dans un établissement étranger)

Nombre d'étudiants étrangers diplômés en provenance des pays du Programme:

Nombre d'étudiants étrangers diplômés en provenance des pays partenaires:

3. Nombre d'étudiants locaux (ayant la nationalité du pays) et internationaux (de nationalité étrangère / ayant un diplôme étranger antérieur) inscrits à des diplômes doubles / multiples / conjoints :

Nombre d'étudiants locaux (nationaux) inscrits dans des diplômes doubles / multiples / conjoints:

Nombre d'étudiants internationaux inscrits dans des diplômes doubles / multiples / conjoints:

2.3 Personnel Académique (Année académique 2019- 2020)

Tout type de mobilité du personnel dans le cadre des échanges du programme Erasmus + (pour des périodes comprises entre 2 jours et 2 mois) à des fins d'enseignement et de formation:

Nombre de membres du personnel académique sortants vers les pays du Programme:

Nombre de membres du personnel académique sortants vers les pays partenaires:

Nombre de membres du personnel académique entrants en provenance des pays du Programme:

Nombre de membres du personnel académique entrants en provenance des pays partenaires:

2.4 Coopération

Accords EES valables en 2019/2020 dans l'éducation et/ou la recherche (Accords EES/Consortium/Réseaux européens et internationaux:

Nombre d'accords interinstitutionnels Erasmus+:	<input type="text" value="0"/>
Nombre d'autres accords de coopération avec des EES des pays du programme (y compris l'adhésion à des consortiums de mobilité dans l'enseignement supérieur, le cas échéant):	<input type="text" value="0"/>
Nombre d'autres accords de coopération (par exemple, protocole d'accord) avec des EES de pays partenaires :	<input type="text" value="0"/>
Nombre total d'accords de coopération pour des diplômes doubles / multiples / conjoints:	<input type="text" value="0"/>
Nombre total d'accords de coopération pour des diplômes doubles / multiples / conjoints impliquant des pays partenaires:	<input type="text" value="0"/>

Projets européens et internationaux d'éducation et de formation avec des contrats en cours en 2019-2020 (Erasmus + et autres)

Nombre de projets comme coordinateur	<input type="text" value="0"/>
Nombre de projets comme partenaire:	<input type="text" value="0"/>

Personnel administratif travaillant pour le programme dans les bureaux des relations internationales ou européennes en 2019/2020 (en équivalent temps plein)

Nombre de membres du personnel au niveau central:	<input type="text" value="0"/>
Nombre de membres du personnel au niveau de la faculté, de l'école ou du département:	<input type="text" value="0"/>

3. ORGANISATION GÉNÉRALE DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME

3.1 Organisation générale

Veillez décrire la structure administrative et académique en place dans votre établissement pour organiser et mettre en œuvre les activités du programme.

Veillez fournir une description détaillée de la façon dont les tâches et les responsabilités sont réparties entre les membres du personnel, en relation avec les processus décisionnels administratifs et académiques.

Décrivez les méthodes opérationnelles et de communication que vous utilisez, y compris comment vous envisagez de diffuser vos activités pour promouvoir Erasmus +.

Veillez fournir le lien internet avec les coordonnées du bureau international (ou équivalent) de votre institution chargé de la mise en œuvre et de l'organisation des activités du programme.

Le LEAP COULOGNE met en place une structure administrative appropriée à la taille de l'établissement et au nombre d'étudiants et de personnels visés par des mobilités dans le cadre de cette Charte Erasmus+ pour l'enseignement

supérieur. Une équipe projet est constituée pour impulser, mettre en œuvre et accompagner toutes les démarches qui seront développées dans le cadre de la Charte. Elle est composée de :

- Mr LEMATTRE, Coordinateur des BTS Aquaculture, est le référent Erasmus+ pour l'établissement. Il est chargé de coordonner l'équipe enseignante et administrative dans la mise en œuvre des activités Erasmus+. Il est responsable de l'animation des accords inter-institutionnels de l'établissement, de l'organisation des projets et de leur mise en œuvre. Il s'assure de l'ensemble des dispositions prises pour sélectionner et préparer les participants aux activités de mobilité et reconnaître leurs acquis au retour. Il mobilise ses collègues dans le cadre du rétroplanning établi pour chaque projet et coordonne l'évaluation des projets.
- Mr VANDEWALLE, chef d'établissement, représente l'équipe de direction dans la coordination des projets et fait le lien avec le Conseil d'administration qui impulse la stratégie de développement à l'international de l'établissement ;
- Mr Noyer, intendant, est le référent pour la gestion administrative des projets. Il est chargé de la bonne gestion des subventions et du versement des bourses aux participants. Il appuie le référent Erasmus+ sur l'ensemble des aspects administratifs relatifs à la mise en œuvre des projets en lien avec les participants.
- Mme Decriem, professeur d'anglais, est la référente linguistique. Elle est chargée de la communication entre les différents acteurs et partenaires et de la préparation linguistique des étudiants en mobilité sortante.

Le LEAP COULOGNE s'appuiera dans sa démarche sur une chargée de mission projets européens à temps plein, mutualisée à l'échelle du réseau des établissements du CNEAP Hauts-de-France, qui est chargée de :

- Coordonner et assurer la gestion administrative et financière globale des consortiums de mobilité Erasmus+ qui seront développés dans le cadre de cette Charte ;
- Accompagner l'établissement dans ses projets de partenariats et dans le développement d'accords institutionnels avec d'autres établissements d'enseignement supérieur en Europe ;
- Appuyer et former les personnels de l'établissement dans leurs activités liées au programme Erasmus+.

Page internet du CNEAP Hauts de France dédiée aux projets européens : <https://hautsdefrance.cneap.fr/international/>

Gestion opérationnelle des projets de mobilité :

Les projets Erasmus+ de mobilité de l'enseignement supérieur seront développés dans le cadre de consortiums régionaux portés par le CNEAP Hauts-de-France. Leur gestion s'appuiera sur une méthodologie développée à l'échelle du réseau et identique pour l'ensemble des établissements partenaires, avec des outils tels que :

- Des tableaux de suivi des participants détaillant les étapes de sélection, préparation administrative des départs (conventionnement, assurances...), suivi pendant la mobilité et évaluation au retour ;
- Des tableaux de suivi des subventions et des bourses attribuées, qui centralisent le suivi financier de chaque projet à l'échelle régionale et à l'échelle de l'établissement ;
- Un référentiel partagé de préparation au départ à destination des étudiants et des personnels, centralisant l'ensemble des informations utiles (démarches à effectuer en amont, pendant la mobilité et au retour, obligations vis-à-vis du programme et de l'établissement d'envoi...).

Une communication sur les opportunités de mobilité permises par Erasmus+ sera déployée au sein de l'établissement pendant toute la durée de validité de la Charte. Elle s'appuiera sur les outils de communication internes (lettres d'information, journal de l'établissement, affichage dans les salles de classe...) et externes (site internet, journées portes ouvertes, promotion pendant les Erasmus Days et le Joli mois de l'Europe...)

Le référent Erasmus+ sera le point de contact privilégié pour toute demande d'information et coordonnera les actions de communication avec l'équipe de direction.

La procédure de sélection des étudiants et des personnels impliquera une candidature formelle suivie d'un entretien, garantissant l'accès équitable de tous aux opportunités de mobilité. Une réunion d'information permettra aux étudiants sélectionnés de préparer sereinement leur mobilité en anticipant l'ensemble des démarches administratives nécessaires. Au-delà du conventionnement obligatoire, chaque étudiant sélectionné fera l'objet d'un accompagnement individualisé de l'équipe enseignante et administrative pour préparer sa mobilité, permis par la taille restreinte de l'établissement. Des cours de langue et une formation à l'interculturalité permettront aux étudiants de se préparer au mieux à leur mobilité, en lien avec l'outil en ligne OLS.

Pendant la mobilité, le référent Erasmus+ restera le point de contact privilégié des étudiants et personnels en cas de problème sur place. A leur retour, il s'assure que chaque participant remplisse ses obligations administratives liées au programme Erasmus+. Il évalue la qualité des mobilités effectuées et propose, le cas échéant, des actions correctrices à l'équipe projet pour améliorer la démarche projet au sein de l'établissement. Il appuie les équipes enseignantes dans la reconnaissance des acquis de la mobilité à travers le système de crédits ECTS et le dispositif Europass.

A toutes les étapes, une coordination permanente est assurée entre le référent Erasmus+ de l'établissement et la chargée de mission projets européens du CNEAP Hauts-de-France pour la gestion des flux de mobilité via Mobility Tool et la plateforme dématérialisée de l'Initiative carte étudiante européenne. La communication interne au sein de l'équipe projet et avec la chargée de mission projets européens se fera par le biais de :

- Réunions de suivi au moins une fois par an pour faire le bilan des actions engagées (la fréquence de ces réunions sera plus importante en fonction des projets retenus) ;
- Partage des documents sur un espace unique de stockage en ligne ;
- Echanges téléphoniques et par courriers électroniques aussi fréquemment que nécessaire.

Gestion opérationnelle des projets de coopération :

Les projets Erasmus+ de coopération de l'enseignement supérieur sont impulsés et coordonnés par l'équipe de direction de l'établissement en lien avec le référent Erasmus+. Ils font l'objet d'un accompagnement de la chargée de mission projets européens du CNEAP Hauts-de-France, en vue du déploiement d'une méthodologie interne adaptée à chaque projet. Une équipe projet spécifique est identifiée en fonction des besoins et spécificités de chaque projet et s'assure du suivi de l'ensemble des activités en lien avec les organisations partenaires à l'étranger.

3.2 Mise en œuvre des principes fondamentaux

Veillez expliquer les mesures prises dans votre établissement pour respecter les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion des étudiants et du personnel. Décrivez comment votre institution garantit un accès complet et équitable aux participants de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.

L'établissement aura une attention particulière à l'égal accès de tous les étudiants aux activités de mobilité proposées, sans discrimination d'aucune sorte. Le LEAP COULOGNE est attaché aux valeurs de réussite pour tous, inscrites dans son projet d'établissement et portées dans le cadre de la mise en œuvre de cette Charte.

Des moyens adaptés (affichage, communication électronique, réunions d'information...) seront utilisés pour communiquer auprès de tous les étudiants et personnels sur les opportunités de mobilité. Cette communication mettra en évidence l'accompagnement individuel offert par l'établissement pour lever les freins à la mobilité (préparation linguistique, bourses, démarches administratives, appui à la recherche d'un lieu de stage...), afin que ceux qui ont moins d'opportunités saisissent cette chance au même titre que les autres.

Le processus de sélection sera transparent avec des critères connus de tous les candidats. A qualité égale de plusieurs candidatures, des critères sociaux (revenu fiscal de référence) seront pris en compte dans la sélection des étudiants. La sélection des personnels se fera dans le cadre des priorités du projet d'établissement, en faisant en sorte d'offrir un accès le plus équitable possible à toutes les catégories de personnels à partir du moment où leur projet individuel de mobilité est pertinent. Les étudiants et personnels n'ayant jamais bénéficié d'une mobilité seront prioritaires, afin de toucher un maximum de participants.

Le cas échéant, les étudiants ou personnels en situation de handicap souhaitant partir en mobilité feront l'objet d'un accompagnement spécifique des équipes de l'établissement pour garantir leur égal accès à cette opportunité et les appuyer dans toutes les démarches nécessaires.

Veillez expliquer la méthodologie de votre établissement pour l'attribution des crédits ECTS à différents cours. Dans le cas où vous n'utilisez pas encore le système de crédit ECTS, veuillez expliquer pourquoi c'est le cas².

L'établissement n'utilise pas encore le système de crédit ECTS. Le décret n°2007-946 permet en principe l'acquisition de 120 ECTS pour le BTSA, mais en l'absence de semestrialisation effective des formations l'octroi d'ECTS par semestre n'est pas possible. Une expérimentation de semestrialisation des filières de BTSA est en cours depuis 2012, menée par la DGER ; elle a été validée en 2018 et une rénovation des référentiels est en cours afin de permettre aux établissements qui le souhaitent de s'engager dans ce dispositif. L'établissement s'appuiera donc sur le calendrier national de semestrialisation des formations de BTSA (Brevet de technicien supérieur agricole), afin de se conformer au cadre européen, de faciliter l'adoption de ce système de crédits ECTS et la mise en place d'accord institutionnels pour le transfert de ces crédits dans le cadre de mobilités Erasmus+. Ainsi, à partir de 2023, Le LEAP Coulogne devrait s'engager dans la semestrialisation de son BTSA aquaculture et donc proposer l'attribution de crédits ECTS à différents cours. La méthodologie sera à construire en fonction des textes réglementaires et de leur mise en application au sein de l'établissement.

Pour ce faire, l'établissement utilisera la procédure préconisée dans le guide ECTS afin de reconnaître les notes et les crédits obtenus par l'étudiant pendant sa mobilité.

Un appui spécifique sera apporté par la chargée de mission projets européens du CNEAP Hauts-de-France afin de mettre en œuvre des procédures internes appropriées dans le calendrier pertinent, respectant le cadre de certification national et les exigences européennes portées par la Charte Erasmus+ enseignement supérieur. Cela impliquera notamment :

- La revue des programmes et catalogues de cours de chaque formation de BTS portée par l'établissement, pour créer des blocs de compétences traduits en volume horaire auxquels seront attribués un nombre de crédits ECTS ;
- La traduction en anglais et la mise à disposition sur le site internet de l'établissement des descriptifs détaillés de chaque formation, des crédits ECTS correspondants et du système de notation utilisé ;
- La préparation et la mise à disposition des enseignants de documents types à utiliser pour les mobilités entrantes et les mobilités sortantes (contrat pédagogique, relevé de notes...);

² Pour plus d'information sur ce point, veuillez vous référer au [Guide d'utilisation ECTS](#)

De façon progressive, la formation des équipes à l'utilisation de la plateforme dématérialisée (Dashboard) de l'Initiative carte étudiante européenne et de l'application Erasmus+ pour gérer de façon sécurisée et dématérialisée la reconnaissance des crédits ECTS.

Veillez expliquer les mesures que votre établissement mettra en place pour mettre en œuvre l'initiative de la carte d'étudiant européenne et promouvoir l'utilisation de l'application mobile du programme Erasmus + auprès des étudiants. Veuillez-vous référer au calendrier indiqué sur le site Web de l'Initiative de la carte d'étudiant européenne³

En conformité avec le calendrier prévisionnel européen, l'établissement se fixe l'objectif de déployer ces nouveaux outils de façon progressive à partir de l'année universitaire 2021-2022, dans le cadre du consortium de mobilité de l'enseignement supérieur qui sera soumis au premier appel à projets de la nouvelle période de programmation.

L'objectif est de mettre en place la gestion numérique sécurisée des mobilités à l'échelle du consortium via la plateforme numérique (Dashboard) de l'Initiative carte étudiante européenne et l'application Erasmus+. L'équipe en charge des projets de mobilité Erasmus+ au sein de l'établissement sera formée à l'intérêt et à l'utilisation de ces outils numériques dans le cadre d'une formation régionale organisée par le CNEAP Hauts-de-France, sur l'ensemble des modules existants. La formation sera renouvelée lors de la mise en service de chaque nouveau module (sélection et affectation, relevé de notes...) et les procédures correspondantes au sein de l'établissement seront adaptées pour prendre en compte les évolutions de la plateforme dans l'organisation des mobilités.

L'équipe projet mettra régulièrement à jour les informations nécessaires concernant les formations et la vie dans l'établissement (internat, restauration...) sur l'application Erasmus+. L'établissement fera la promotion de l'application mobile et de la carte étudiante européenne :

- Auprès de tous les étudiants en leur attribuant un identifiant européen et un numéro de carte étudiante européenne ;
- Auprès des étudiants en mobilité sortante, dans le cadre des sessions d'information sur la mobilité européenne : les étudiants sélectionnés pour une mobilité seront accompagnés par les équipes pour découvrir l'application Erasmus+ et ses services (accès aux services sociaux, gestion de leur mobilité...) ;
- Auprès des établissements d'enseignement supérieur étrangers partenaires, pour faciliter leur adoption par les étudiants en mobilité entrante, en particulier pour l'accès aux services de l'établissement.

Le déploiement de ces outils sera intégré au développement des usages numériques prévu dans le cadre du projet d'établissement.

Veillez expliquer comment votre établissement mettra en œuvre et promouvra des pratiques respectueuses de l'environnement dans le cadre du programme Erasmus +.

Les actions proposées s'inscrivent dans un engagement fort de l'établissement dans l'éducation à la préservation, à la protection et à l'amélioration de la qualité de l'environnement, en témoigne par exemple : la création d'un nouveau forage pour alimenter nos circuits fermés en aquaculture et l'ensemble des ateliers (horticoles et maraîchers). Ou encore, le développement de la permaculture et des circuits courts pour la restauration scolaire... Ces notions sont inscrites dans le projet de l'établissement et répondent à la stratégie de déploiement d'une culture de responsabilité sociétale et environnementale. La formation des personnels et des étudiants futurs professionnels aux gestes et aux technologies les plus respectueux de l'environnement fait pleinement partie de ce projet et se poursuivra dans le cadre de la mise en œuvre de cette charte.

L'établissement promouvra concrètement des pratiques respectueuses de l'environnement pour la mise en œuvre des actions Erasmus+, par exemple :

La lutte contre le gâchis alimentaire, le zéro phyto sur l'établissement, l'utilisation de bâtiments basse consommation, l'utilisation d'une chaufferie au bois...

Veillez expliquer comment vous allez promouvoir l'engagement civique et la citoyenneté active parmi vos étudiants sortants et entrants avant, après et pendant la mobilité.

³ https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-student-card-initiative_fr

La promotion de l'engagement fait pleinement partie des valeurs portées par l'établissement. L'éducation à la citoyenneté européenne et mondiale et à la solidarité internationale font partie de la mission de coopération internationale confiée aux établissements agricoles par le Code rural. Les étudiants sont encouragés à s'investir dans la vie associative et à porter des projets solidaires en France comme à l'international.

Les étudiants sortants seront accompagnés en amont de leur mobilité dans le cadre d'une formation interculturelle leur permettant de tirer pleinement parti de cette expérience pour nourrir leur citoyenneté européenne. Les réunions d'information sur le programme Erasmus+ seront l'opportunité d'informer les étudiants des autres formes possibles de mobilité et d'engagement à l'international, comme le Corps européen de solidarité ou le Service civique à l'international.

A leur retour, les étudiants seront encouragés à s'engager dans une démarche de partage de leur expérience à l'étranger avec les autres étudiants de l'établissement, pour témoigner de leur expérience et des bénéfices de l'Union européenne pour leur parcours. Ils seront accompagnés pour mettre à profit de l'établissement leurs apprentissages à l'étranger, par exemple pour enrichir les formations proposées d'innovations qu'ils ont pu découvrir à l'étranger. Ils seront aussi encouragés à s'investir dans des actions de promotion de la citoyenneté européenne envers le grand public et la communauté locale, notamment à l'occasion des Erasmus Days ou du Joli mois de l'Europe.

L'accueil d'étudiants étrangers est un élément essentiel de l'engagement sociétal de l'établissement pour la construction d'une citoyenneté européenne partagée. Les étudiants de l'établissement seront incités à favoriser l'intégration dans la communauté locale des étudiants en mobilité entrante et à dédier du temps pour leur faire découvrir la richesse du territoire. Les étudiants étrangers seront sollicités par les équipes pour partager leur vision de la citoyenneté européenne auprès des étudiants qui n'ont pas la chance de bénéficier eux-mêmes d'une mobilité. Ils seront encouragés à s'inscrire dans l'association étudiante Aquactive de l'établissement et à participer à la vie locale avec les autres étudiants (portes ouvertes, journées d'intégration...).

3.3 Lors de la participation à des activités de mobilité – Avant la mobilité

Comment veillerez-vous à ce que, conformément à la Recommandation du Conseil en faveur de la reconnaissance mutuelle automatique des qualifications de l'enseignement supérieur⁴, tous les cours dispensés dans votre établissement soient décrits dans votre catalogue de cours accessible au public, y compris dans quelles langues ils sont enseignés?

L'établissement dispense 1 formation supérieure dispensée en français. Le catalogue des cours sera traduit en anglais et rendu disponible dans les deux langues sur le site internet de l'établissement, sur le Dashboard de l'Initiative carte étudiante européenne et dans l'application mobile Erasmus+, avec l'ensemble des informations nécessaires à sa compréhension (langue d'enseignement, équivalence en crédits ECTS de chaque bloc de cours, volume horaire, système d'évaluation et de notation...).

Veillez décrire la procédure de votre établissement pour l'approbation et le suivi des accords interinstitutionnels pour la mobilité des études et de l'enseignement.

Enfin, expliquez comment et par qui les contrats pédagogiques pour les étudiants et les contrats de mobilité pour les personnels sont gérés.

Les partenaires étrangers seront choisis dans un premier temps grâce aux contacts établis lors de voyages d'études précédents (Irlande, Norvège, Belgique). Ensuite, de nouveaux partenariats pourront être envisagés par le biais des acteurs professionnels avec qui nous travaillons régulièrement. Le réseau d'entreprise qui nous fait confiance dans la formation des étudiants sera un appui indéniable pour notre internationalisation.

Toutes les mobilités d'étude et d'enseignement seront réalisées dans le cadre d'accords inter-institutionnels avec d'autres établissements d'enseignement supérieur européens. Ces accords préciseront à chaque fois les activités couvertes par l'accord et le nombre de participants concernés, ainsi que :

- **Les engagements pris par chaque établissement pour l'organisation de mobilités sortantes de qualité** (critères de sélection des participants, modalités de contractualisation, préparation linguistique et interculturelle pour lever les freins à la mobilité, transparence des informations sur les cours suivis et les résultats obtenus, communication auprès des participants sur les possibilités offertes par l'établissement d'accueil...);
- **Les engagements pris par chaque établissement pour l'organisation de mobilités entrantes de qualité** (dispositifs d'accueil et d'intégration au sein de l'établissement, accompagnement offert par les

⁴ le texte de la Recommandation du Conseil en faveur de la reconnaissance mutuelle des qualifications de l'enseignement supérieur se trouve sur: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1568891859235&uri=CELEX%3A32018H1210%2801%29>

- équipes enseignantes et administratives, accès aux informations, niveau de langue requis et soutien linguistique proposé, appui à la recherche de solutions d'hébergement adaptées, transparence sur les systèmes de notation...);
- **L'équivalence en crédits ECTS des formations faisant l'objet de mobilités** et les modalités de transmission des notes et des crédits afférents ;
 - **Une procédure claire et mutualisée** précisant toutes les étapes à suivre pour l'organisation d'une mobilité et les responsabilités de chaque établissement à chaque étape (sélection, contractualisation, préparation des mobilités, gestion des mobilités en cours, reconnaissance et évaluation des mobilités au retour, procédure à suivre en cas d'interruption imprévue d'une mobilité...), incluant un rétroplanning prévisionnel ;
 - **Les dispositions juridiques nécessaires**, en particulier : assurance des participants, durée de validité de l'accord, conditions de renouvellement et droit applicable à sa mise en œuvre ;
 - **Les personnes responsables** pour le suivi et la mise en œuvre de l'accord dans chaque établissement.

Les accords inter-institutionnels seront approuvés par le Conseil d'administration de l'établissement, sur la base de propositions de l'équipe de direction. Leur suivi sera assuré par le référent Erasmus, qui animera ces coopérations institutionnelles et coordonnera leur mise en œuvre pratique au sein de l'établissement. Une information claire sera publiée sur le site internet de l'établissement pour présenter ces accords institutionnels et les opportunités de mobilité qui en découlent pour les étudiants et les personnels, afin de permettre à chaque participant potentiel de candidater.

Le référent Erasmus préparera le contenu et les conditions pratiques de leur mobilité (montant des bourses, assurances, logement...) avec les étudiants et personnels sélectionnés ; ces éléments seront retranscrits dans un Contrat pédagogique (étudiants) ou un Contrat de mobilité (personnels) avec l'aide du référent administratif. Ces Contrats seront ensuite validés et signés par chaque participant et par le chef d'établissement. Leur gestion sera assurée par le/la référent(e) Erasmus en lien avec le référent administratif, afin de s'assurer que chaque partie respecte bien les termes du contrat avant, pendant et après la mobilité. Un tableau de suivi permettra de récapituler l'ensemble des informations pertinentes et de les communiquer au coordinateur du consortium de mobilité, pour garantir la fluidité et la transparence des processus à tous les niveaux. Dès que possible, l'application Erasmus+ sera utilisée pour faciliter la préparation et la gestion des Contrats pédagogiques avec les étudiants.

Au-delà de la préparation du Contrat, chaque participant sera accompagné individuellement pour préparer sa mobilité dans de bonnes conditions. Une formation linguistique et interculturelle sera proposée aux étudiants sélectionnés. Un soutien actif à la recherche de lieux de stage et aux démarches administratives sera apporté par le référent Erasmus de l'établissement, en particulier aux étudiants avec moins d'opportunité. Les personnels bénéficieront du soutien et de l'accompagnement de l'équipe de direction pour préciser leur projet de mobilité et l'intégrer à leur plan personnel de formation, le cas échéant. Ils bénéficieront de l'appui du référent Erasmus pour identifier la formation ou l'établissement partenaire approprié à leur projet.

Veillez décrire la politique linguistique de votre établissement pour préparer les participants à la mobilité, par ex. prestataires de cours à l'intérieur ou à l'extérieur de l'EES.

Au moment de sa sélection, le niveau de l'étudiant dans la langue utilisée pour la mobilité (langue dans laquelle sont dispensés les cours ou dans laquelle se déroule le stage, en principe l'anglais) sera évalué par son professeur de langue en utilisant le Cadre européen de référence pour les langues. L'établissement (ou l'entreprise) d'accueil en sera informé en toute transparence au moment de la signature du Contrat pédagogique, afin de certifier que l'étudiant a le niveau de langue minimum requis tel que précisé dans l'accord inter-institutionnel. Si nécessaire et lorsque c'est possible, le contenu de la mobilité sera adapté et un accompagnement individualisé sera offert à l'étudiant avant son départ afin d'améliorer ce niveau de langue, pour éviter que celui-ci ne soit un obstacle et permettre l'accès de tous à la mobilité.

L'accompagnement linguistique prendra plusieurs formes :

- Un test OLS d'auto-évaluation de son niveau de langue et un accès ouvert aux cours en ligne OLS dès la sélection du participant, avec un accompagnement du professeur de langue pour inciter chaque étudiant à utiliser cet outil avant et pendant sa mobilité ;
- Des cours de langues dispensés dans le cadre du programme habituel de la formation suivie par l'étudiant, qui lui permettront de continuer à progresser jusqu'au moment de son départ, en particulier sur le vocabulaire technique spécifique à sa formation ;
- Des cours de langues additionnels (en dehors des heures de cours habituelles) gratuits dédiés aux étudiants sélectionnés pour une mobilité, animés par un professeur de l'établissement.

Cette préparation linguistique sera couplée d'une préparation interculturelle dans le cadre de groupes d'échanges entre étudiants sélectionnés, animés par une structure jeunesse spécialisée. L'échange entre pairs sera privilégié, grâce au témoignage d'étudiants déjà partis en mobilité au sein de l'établissement ou à la mobilisation d'étudiants étrangers présents sur le territoire (par exemple via l'association Erasmus Student Network). Ces temps de préparation auront pour objectif de faire prendre conscience aux participants de l'ensemble des aspects d'une mobilité, y compris les situations informelles auxquelles ils seront confrontés dans leur vie quotidienne sur place et les meilleures façons de s'y préparer.

Les personnels devront effectuer une auto-évaluation de leur niveau de langue avant le départ en mobilité ; cette auto-évaluation sera communiquée dans le cadre du Contrat de mobilité. Une formation en langue pourra être envisagée au cas par cas pour préparer la mobilité, dans le cadre du compte personnel de formation de chaque participant.

3.4 Lors de la participation à des activités de mobilité – Pendant la mobilité

Veillez démontrer votre engagement à mettre en œuvre la reconnaissance automatique dans votre EES.

Veillez décrire les modalités de mentorat et de soutien (par exemple, mentorat par les pairs; intégration sociale des participants mobiles au sein de l'institution et avec ses étudiants et son personnel local; informations sur l'assurance hébergement, visa, etc.) pour les participants mobiles entrants et les étudiants sortants pour des études et des stages:

Les étudiants en mobilité entrante dans l'établissement seront accueillis selon les mêmes conditions que celles offertes aux étudiants français régulièrement inscrits dans l'établissement. Un livret d'accueil leur sera remis avec l'ensemble des informations sur la vie dans l'établissement et les contacts utiles. Les étudiants accueillis auront la possibilité de loger au sein de l'internat, pour faciliter leur intégration dans la communauté étudiante. L'établissement mettra à leur disposition des informations sur les facilités de logement à proximité, les possibilités de mobilité en dehors de l'établissement (réseau de bus, par exemple) et les activités disponibles (programme culturel, associations sportives...).

La référente linguistique et le référent Erasmus pourront répondre à toute question de l'étudiant accueilli en lien avec les cours suivis au sein de l'établissement ou en lien avec sa vie quotidienne dans le pays. La référente linguistique et le référent Erasmus + accueilleront l'étudiant étranger au moment de son arrivée dans l'établissement, lui feront visiter les lieux et lui présenteront le fonctionnement général de l'établissement (horaires, règlement intérieur, personnes ressources dans les services administratifs, restauration sur place...). Le référent Erasmus sera disponible à tout moment pendant le séjour de l'étudiant et fera régulièrement le point avec lui sur son intégration dans l'établissement (suivi des cours, vie scolaire et extra-scolaire, contact avec les autres étudiants et enseignants...). Les étudiants français seront encouragés à échanger avec les étudiants accueillis et des temps spécifiques pourront être organisés pour les mettre à l'honneur (soirée d'intégration, café-rencontre, témoignage sur leur expérience de mobilité...). Un étudiant français sera désigné comme parrain et s'assurera de la bonne intégration de l'étudiant au sein de l'établissement.

Veillez décrire le soutien linguistique de votre établissement pour les étudiants entrants:

L'ensemble des cours est dispensé en français et un niveau de français minimal sera requis pour tous les étudiants souhaitant être accueillis au sein de l'établissement. La taille de l'établissement et le nombre restreint d'étudiants ne permet pas d'envisager d'offrir des cours de Français Langue Etrangère aux étudiants accueillis, mais un accès informatique et un accompagnement leur sera proposé afin qu'ils puissent bénéficier des formations en ligne sur OLS. Les enseignants s'assureront régulièrement que chaque étudiant étranger arrive à suivre les cours correctement. Si besoin, ils leur offriront un soutien individualisé pour leur permettre de progresser – en particulier sur le vocabulaire technique spécifique à la formation suivie.

3.5 Lors de la participation à des activités de mobilité – Après la mobilité

Veillez décrire les mesures concrètes que vous prendrez pour garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus pendant une période de mobilité à l'étranger / une mobilité mixte, conformément à la Recommandation du Conseil sur la reconnaissance mutuelle automatique.

Les équivalences en crédits ECTS des formations de l'établissement d'envoi et de l'établissement d'accueil seront définies en amont et détaillées dans chaque accord inter-institutionnel. Les cours suivis et leur équivalence en crédits ECTS seront précisés dans chaque Contrat pédagogique validé par l'établissement, ainsi que les modalités de rattrapage des examens le cas échéant.

Pour chaque étudiant sortant, l'établissement exigera de l'établissement étranger d'accueil la transmission d'un relevé de notes détaillé (en français ou en anglais) incluant la correspondance des notes obtenues en crédits ECTS validés ; ce relevé de notes sera validé par le responsable de la formation et transmis à l'étudiant avec une transcription permettant d'identifier dans le cadre du référentiel du diplôme français les matières validées et les matières restant à valider, le cas échéant.

Pour chaque étudiant entrant, l'établissement effectuera une évaluation commune aux autres étudiants dans le cadre du relevé de notes habituellement utilisé pour le diplôme concerné ; il le transmettra dans les meilleurs délais à l'étudiant et à l'établissement d'envoi avec une transcription en anglais permettant d'identifier les matières validées et les crédits ECTS obtenus.

Dans le cas des stages, la convention de stage précisera le nombre de crédits ECTS concernés et les modalités d'évaluation par le maître de stage étranger et les enseignants français au retour (soutenance de stage). Le certificat de stage permettra d'évaluer l'atteinte des objectifs fixés dans la convention de stage et l'attribution d'une note ainsi

que des crédits ECTS y afférent. Cette évaluation sera intégrée au relevé de notes édité par l'établissement et transmise à l'étudiant. La mobilité fera l'objet d'une évaluation complémentaire dans le cadre de l'Europass mobilité, afin de valoriser l'expérience à l'étranger de l'étudiant.

Afin de faciliter la reconnaissance des diplômes délivrés par l'établissement (notamment dans la perspective d'une poursuite d'études) et de valoriser les mobilités effectuées par les étudiants, un Supplément au diplôme Europass sera remis à tous les étudiants avec le diplôme français, y compris à ceux qui n'ont pas effectué de mobilité. Le cas échéant, le Supplément au diplôme précisera les crédits qui ont été validés dans un établissement étranger partenaire et les crédits qui ont été validés en France.

Veillez décrire les mesures prises par votre institution pour soutenir, promouvoir et reconnaître la mobilité du personnel:

La mobilité des personnels de l'établissement s'inscrira dans le cadre du projet d'établissement. Le plan de développement des compétences de l'établissement mettra en évidence les opportunités de mobilité Erasmus+, conformément aux 4 objectifs fixés dans la convention collective du CNEAP :

- Assurer l'adaptation des salariés à l'évolution de leur emploi ;
- Préparer les salariés aux évolutions de l'établissement ;
- Permettre le développement des compétences des salariés ;
- Favoriser la réalisation des projets professionnels des salariés et leur mobilité.

Les mobilités se feront sur une base volontariste et seront encouragées par le biais de différents outils :

- Les réunions d'équipe et les journées pédagogiques permettront de promouvoir la mobilité européenne auprès des personnels, en particulier des personnels enseignants ;
- Les entretiens annuels d'évaluation des personnels salariés de l'établissement permettront de faire le point sur les projets individuels de mobilité de toutes les catégories de personnels et de voir comment ils peuvent être accompagnés pour lever les éventuels obstacles existants (langue, organisation du travail etc.) ;
- L'organisation de temps d'échanges et de témoignage avec des personnels ayant bénéficié d'une mobilité à l'étranger au sein de l'établissement ou d'un autre établissement du réseau CNEAP Hauts de France.

Les projets de mobilité de formation et d'enseignement seront accompagnés individuellement par l'équipe de direction, en lien avec le référent Erasmus. Les mobilités seront considérées comme du temps de travail effectif et seront anticipées le plus en amont possible, afin de les inscrire dans le rétroplanning annuel de l'établissement pour pouvoir gérer les absences des personnels concernés et, le cas échéant, anticiper les remplacements du personnel enseignant.

Les mobilités effectuées seront valorisées par la remise d'un Europass mobilité qui permettra de reconnaître les acquis de la mobilité pour toutes les catégories de personnels, enseignant et non enseignant. Pour les personnels salariés de l'établissement, l'entretien annuel d'évaluation permettra de faire un retour formel sur les mobilités effectuées et ce qu'elles leur ont apporté ; il permettra d'envisager une évolution des missions pour prendre en compte les acquis de la formation à l'étranger. Les journées pédagogiques mettront à profit les mobilités des personnels enseignants pour travailler sur l'enrichissement du projet d'établissement en lien avec les pratiques observées à l'étranger et les acquis des formations suivies.

3.6 Lors de la participation à des projets de coopération européenne et internationale

Veillez décrire comment votre institution encouragera les opportunités offertes par les projets de coopération (sous l'action clé 2):

L'établissement s'inscrira dans des projets de coopération qui répondent aux problématiques identifiées dans son projet d'établissement, afin que ces partenariats bénéficient directement aux objectifs de développement, de modernisation et d'internationalisation du LEAP COULOGNE. Le développement de ce type de projets, en tant que partenaire ou coordonnateur, sera encouragé par l'information des personnels sur les opportunités (veille) et l'accompagnement des idées de projets par l'équipe de direction et la chargée de mission projets européens au CNEAP Hauts de France.

Chaque projet fera l'objet d'une réflexion globale au sein de l'établissement, depuis la constitution du partenariat jusqu'à son évaluation, afin que ses résultats soient complètement intégrés au fonctionnement régulier de l'établissement et bénéficient directement à l'ensemble de la communauté d'établissement. La durabilité des partenariats sera un élément important et pourra se traduire par de nouveaux accords inter-institutionnels pour encourager des mobilités de personnels entre les établissements après la fin du projet, qui contribueront à poursuivre la dynamique engagée. L'établissement s'engage à communiquer les résultats de ces projets de coopération de façon très large et par des moyens variés (internet, presse, communication institutionnelle...), pour toucher l'ensemble de la communauté éducative (personnels, étudiants, partenaires locaux...) mais aussi les organisations institutionnelles dont dépend l'établissement (réseau CNEAP, Enseignement catholique, académie, Ministère de l'agriculture...) ; ce rayonnement garantira la durabilité des résultats et leur appropriation collective. Cela passera notamment par la présentation du projet et de ses résultats dans l'ensemble des commissions régionales concernées par la problématique traitée.

Veillez décrire comment votre établissement soutiendra et reconnaîtra l'engagement de son personnel et de ses étudiants dans des projets de coopération européenne et internationale (dans le cadre de l'action clé 2) tout au long de la phase de candidature et de mise en œuvre:

Afin d'assurer le succès des projets de coopération portés par l'établissement, les personnels impliqués dans leur mise en œuvre seront clairement identifiés dans l'organigramme, avec une évaluation du temps passé spécifiquement le projet au-delà de leurs missions habituelles. Ces missions supplémentaires liées au projet seront évaluées et reconnues dans le cadre de l'évaluation annuelle des personnels salariés de l'établissement. Les outils Europass seront utilisés pour valoriser les compétences acquises par ces personnels, mais aussi par les étudiants impliqués dans le projet. Cette valorisation passera aussi par la communication en interne sur les projets mis en œuvre.

3.7 A des fins de visibilité

Veillez réfléchir à la façon dont vous prévoyez de promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme. Veillez fournir le lien Web où vous hébergerez la déclaration de politique Erasmus à l'avenir.

La communication sur les activités Erasmus+ de l'établissement sera intégrée à la stratégie de communication globale de l'établissement, autour de plusieurs objectifs :

- Faire savoir l'existence de la Charte et l'engagement de l'établissement pour l'ouverture européenne (cibles : personnels, conseil d'administration et grand public)
- Faire connaître les projets financés par le programme Erasmus+ (cibles : étudiants, personnels, grand public)
- Faire connaître les opportunités de mobilité offertes aux participants éligibles et les engager à y participer (cibles : étudiants, personnels)
- Faire savoir les résultats des projets soutenus par Erasmus+ (cibles : personnels, conseil d'administration, réseaux institutionnels, grand public)
- Faire comprendre les impacts de l'ouverture internationale pour l'établissement (cibles : conseil d'administration, réseaux institutionnels, grand public)

Pour ce faire, de nombreux outils seront mobilisés, comme le site internet de l'établissement et les réseaux sociaux, la presse locale, mais aussi l'affichage direct au sein de l'établissement et la mise à disposition de flyers ou plaquettes d'information. Les réunions d'information, réunions d'équipe et portes ouvertes de l'établissement seront autant d'opportunités de sensibiliser un public varié. L'utilisation systématique du logo Erasmus+ et l'affichage de la Charte à l'entrée de l'établissement permettront de valoriser l'implication de l'établissement, tout comme l'organisation d'actions ciblées lors des Erasmus Days ou du Joli mois de l'Europe avec les étudiants. Enfin, l'établissement s'attachera à valoriser son action dans le cadre des plateformes mises à disposition par le programme Erasmus+, notamment la plateforme des résultats des projets, ainsi que dans ses réseaux institutionnels (CNEAP, Enseignement catholique, académie, Ministère de l'agriculture...).

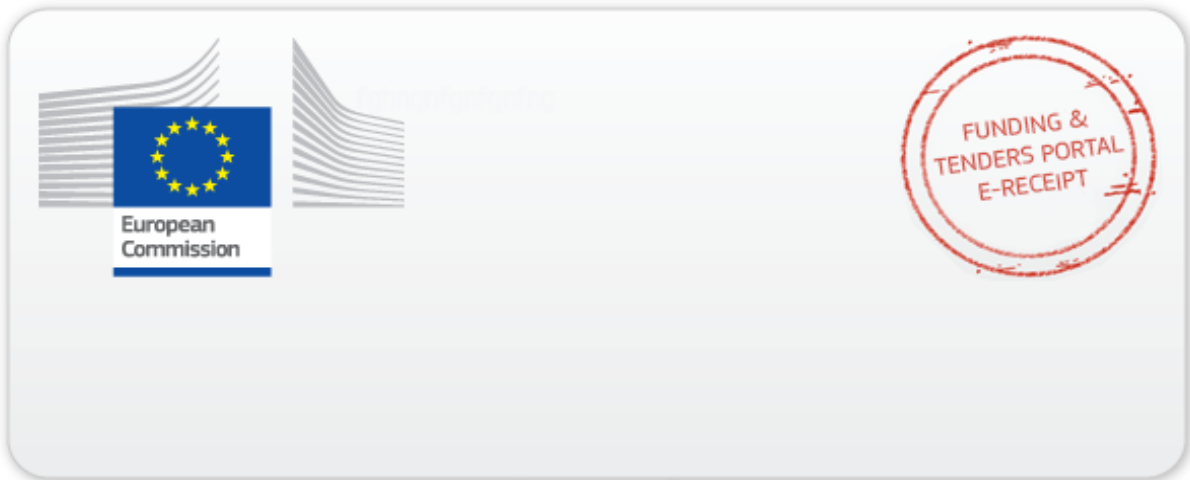
L'impact des actions de communication sera suivi et évalué, grâce à des indicateurs de diffusions comme le nombre de visites sur le site internet et de vues sur les réseaux sociaux, la couverture médiatique des projets ou encore le nombre de personnes touchées lors des portes ouvertes.

La déclaration de politique Erasmus sera hébergée sur cette page internet (site en construction, adresse active d'ici juillet 2020) : <https://www.lyceedecoulogne.cneap.fr/>

Veillez décrire comment vous vous assurerez que les principes de cette charte seront bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.

Les principes de la Charte seront inscrits dans le projet d'établissement et affichés à l'entrée de l'établissement, pour affirmer son intégration pleine et entière dans le fonctionnement de l'établissement. La Charte et la déclaration de politique Erasmus seront publiées sur le site internet de l'établissement, où figurera la description de chaque projet soutenu et le lien vers la plateforme des résultats des projets Erasmus+. Des actions de communication lors des portes ouvertes et des Erasmus Days valoriseront cet engagement, en impliquant directement les participants concernés (étudiants, personnels).

La petite taille de l'établissement favorise l'appropriation collective des enjeux de la Charte Erasmus+ enseignement supérieur ; les réunions d'équipe permettent d'informer tous les personnels de l'existence de la Charte et de ses implications pour l'établissement. Chaque année, une auto-évaluation de la Charte sera effectuée par l'équipe projet grâce à l'outil en ligne proposé par la Commission européenne ; les résultats de cette évaluation seront diffusés à tous les personnels avec les pistes d'amélioration identifiées, ainsi qu'au Conseil d'administration de l'établissement.



This electronic receipt is a digitally signed version of the document submitted by your organisation. Both the content of the document and a set of metadata have been digitally sealed.

This digital signature mechanism, using a public-private key pair mechanism, uniquely binds this eReceipt to the modules of the Funding & Tenders Portal of the European Commission, to the transaction for which it was generated and ensures its full integrity. Therefore a complete digitally signed trail of the transaction is available both for your organisation and for the issuer of the eReceipt.

Any attempt to modify the content will lead to a break of the integrity of the electronic signature, which can be verified at any time by clicking on the eReceipt validation symbol.

More info about eReceipts can be found in the FAQ page of the Funding & Tenders Portal.

<https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/support/faq>